



Termes de Références

Consultation Externe

Audit National de Protection Infantile dans les programmes de Villages d'Enfants SOS Haïti

Bureau National de Coordination
Décembre 2025- Tous Droits Réservés

Contents

1.	Mise en contexte	2
2.	Objectifs	3
2.1.	Objectif Général	3
2.2.	Objectifs spécifiques	3
3.	Méthodologie	3
4.	Lieux de l'audit	4
5.	Phases de l'Audit	4
6.	Profil du consultant/de la consultante	5
7.	Terme de la consultation	5
8.	Propriété Intellectuelle	6
9.	Couts et paiement	6
10.	Extrants à livrer	6

1. Mise en contexte

SOS Villages d'Enfants soutient les enfants ayant perdu leur prise en charge parentale, ou risquant de la perdre. Nombre d'entre eux, bénéficiant d'une prise en charge SOS de type familial ou d'un soutien *par le biais* des services de Renforcement Familial ou autres proposés par SOS Villages d'Enfants ont souffert d'abus, de négligence et d'exploitation. Une des principales priorités de l'organisation est d'offrir à ces enfants un environnement sûr et stimulant, où ils sont protégés de toute forme de maltraitances ou de préjudices. On parle dans ce contexte de *sauvegarde de l'enfant*.

Le concept Sauvegarde de l'enfance englobe toutes les activités entreprises par une organisation pour garantir que son personnel, ses opérations et ses programmes ne portent pas atteinte aux enfants et ne les exposent pas à des risques de violence ou de maltraitance ; que des réponses appropriées et une gestion efficace des situations préoccupantes relevant de la protection de l'enfance sont mises en place ; et que toute situation préoccupante concernant la sécurité d'un enfant au sein de ses programmes et dans les communautés où elle intervient est signalée aux autorités compétentes.

L'approche Sauvegarde de l'enfant de SOS Villages d'Enfants International s'appuie sur de bonnes pratiques et sur les cadres de travail reconnus à l'échelle internationale suivants :

- La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ;
- Les Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants ;
- Les normes de protection infantile de *Keeping Children Safe*.

Les activités que nous menons dans le domaine de la sauvegarde de l'enfant sont également déterminées par la Politique SOS de protection de l'enfant, notre politique interne internationale contraignante pour toute l'organisation.

La Politique de protection de l'enfant va de pair avec un éventail de documents d'appui à la politique qui en détaille les différents aspects. Ces documents d'appui à la politique sont également contraignants pour toutes les associations membres, ainsi que pour le Secrétariat général. Il s'agit des documents qui suivent :

- Le *Code de conduite* ;
- *La Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes* ;
- *Œuvrer ensemble pour la protection de l'enfance* ;

- *Les rôles et responsabilités du GSC dans le cadre du signalement et des réactions en matière de protection de l'enfance ;*
- *La sécurité des enfants est l'affaire de tous : Les procédures de signalement et de réaction en matière de sauvegarde de l'enfant dans les associations membres ;*
- *SOS Villages d'enfants, Enquêtes liées à la sauvegarde de l'enfant.*

Toutes les fonctions et tous les collaborateurs de l'organisation doivent se conformer aux exigences minimales de qualité définies dans la Politique de protection de l'enfant et les documents d'appui à la politique liés. Il est important de suivre nos activités de sauvegarde de l'enfant de manière régulière, notamment grâce aux systèmes de gestion et de contrôle internes.

2. Objectifs

2.1. Objectif Général

L'audit de sauvegarde de l'enfant vise à évaluer la conformité à la politique de protection de l'enfance et aux documents d'appui connexes et à déterminer si des documents et des procédures adéquats sont en place et correctement appliqués afin de formuler des recommandations et des conseils, de promouvoir l'échange de connaissances et de proposer d'autres services destinés à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les opérations de protection de l'enfance de l'Association nationale.

2.2. Objectifs spécifiques

L'audit de sauvegarde de l'enfant vise plus précisément à :

- Tester la solidité de nos mesures de protection de l'enfance ;
- Évaluer la compréhension des rôles et responsabilités des différents membres du personnel, collaborateurs et partenaires impliqués dans la mise en œuvre du processus ;
- Recueillir des informations auprès des enfants et des participants sur leur expérience dans les différents programmes ;
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de sauvegarde de l'enfant au sein de l'organisation ;
- Aider l'Association Nationale à identifier les lacunes et à proposer des solutions pour y remédier, afin de protéger efficacement les enfants pris en charge et soutenus par nos programmes ;
- Réaliser un diagnostic de la situation des enfants, adolescents et jeunes (EAJ) dans les programmes de SOS Villages d'Enfants Haïti ;

- Analyser les défis et les opportunités du cadre réglementaire national et la réponse actuelle de SOS Villages d'Enfants Haïti concernant les EAJ.

3. Méthodologie

Le/la consultant (e) ou la firme de consultation doit soumettre une proposition technique et méthodologique décrivant la réalisation des objectifs de cette évaluation et les livrables attendus dans les délais impartis. SOS Villages d'Enfants est une organisation qui encourage le recours à la recherche action-participative pour obtenir des résultats issus d'une réflexion collective. Par conséquent, voici quelques aspects à prendre en compte lors de l'élaboration de la proposition méthodologique :

- Méthodologie mixte : Collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Intégrer une approche fondée sur les droits de l'enfant dans l'analyse des informations et des propositions techniques ;
- Prendre en compte l'examen documentaire et les témoignages de sources primaires et secondaires pour la collecte de données ;
- Lors des phases de développement et de validation, garantir la participation des adolescents et des jeunes des programmes, du personnel technique clé, du personnel d'intervention directe, du personnel du Bureau national de coordination et des personnes clés d'autres organisations et institutions concernées.
- Élaborer un plan de travail qui prenne en compte les étapes nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et qui implique les différentes parties prenantes et les groupes d'intérêt.

4. Lieux de l'audit

L'audit sera mené pour les 10 services de l'organisation, sur ses trois sites d'intervention en Haïti (Santo, Cap-Haïtien et Cayes) et au Bureau National de Coordination à Pétion-Ville.

5. Phases de l'Audit

Phases	Considérations
Phase 1	<p>Préparation de l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire : examiner les stratégies et politiques organisationnelles et les documents organisationnels liés à la protection de l'enfant. - Définition du plan de travail - Finalisation de la méthodologie : affinement des questions d'évaluation, élaboration des outils - Validation de la méthodologie et des outils par SOSVE - Constitution de l'équipe de terrain

Phase 2	<p>Réalisation de l'audit</p> <p>Recueillir les informations quantitatives et qualitatives pertinentes : entretien, focus groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des informations collectées et validées. - Réunions d'analyse d'informations en lien avec les différents indicateurs prédéfinis - Logiciel de traitement d'information - Rapport préliminaire
Phase 3	<p>Finalisation de l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit de finaliser le document de l'audit avec les résultats qui proviennent des sources variées afin de garantir sa véracité - La soumission du rapport de l'évaluation avec les conclusions et recommandations pertinentes - Le partage des résultats de l'évaluation lors d'un atelier de validation avec les acteurs de mise en œuvre

6. Profil du consultant/de la consultante

Le/la consultant (e) ou la firme de consultation doit posséder la formation et l'expérience appropriées :

- Maîtrise dans le champ des sciences sociales : psychologie, psychoéducation, travail social, sciences de l'éducation, sociologie ou dans une discipline connexe.
- Au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine de la sauvegarde de l'Enfant, de suivi et d'évaluation de stratégies, plans, programmes et projets dans le secteur social, idéalement liés au développement intégral des adolescents et des jeunes.
- Expérience confirmée dans la réalisation de diagnostics participatifs et de recherches sociales et ou psychologiques.
- Expérience significative en évaluation externe de projets de développement ; d'audit programmatique ;
- Expérience de projets liés aux droits de l'enfant, à l'enfance et à la famille ;
- Connaissance du contexte haïtien ;
- Expérience dans le développement communautaire.
- Expérience dans l'étude de l'intégration du genre ;
- Compétences avérées en techniques participatives et animations d'ateliers, notamment pour un public enfant
- Capacité à mener des entretiens en créole

7. Terme de la consultation

Les travaux seront réalisés sur une période n'excédant pas 75 jours ouvrables à compter du lancement prévu en **janvier 2026**, sur la base d'un plan qui tient compte des trois (3) phases présentées au point 5.

8. Propriété Intellectuelle

Les documents produits dans le cadre de cette consultation seront transmis sans préjudice des droits d'auteur ou des droits de propriété intellectuelle à SOS Villages d'Enfants, qui aura le droit exclusif de publier ou de diffuser, sur tout support créé ou à créer, les documents issus de ces matériaux.

9. Couts et paiement

Le/La consultant (e) recevra une rémunération forfaitaire incluant tous les coûts liés aux tâches et responsabilités qui lui seront confiées (honoraires, frais de déplacement, hébergement, etc.) et dûment justifiés dans la proposition financière, sous forme d'un montant unique et définitif.

Il est à noter qu'aucun ajustement de coûts lié aux fluctuations du marché susceptibles de survenir après la signature du contrat ne sera effectué.

Les honoraires seront versés en trois tranches, comme suit :

- Quarante pour cent (40 %) après la remise et à l'approbation du rapport de démarrage ;
- Trente pour cent 30 % à la remise de la première version du rapport d'audit ;
- Trente pour cent (30 %) à la remise du rapport final dûment accepté.

10. Extrants à livrer

- Méthodologie et chronogramme d'activités de l'audit ;
- Rapport préliminaire de l'audit présentant clairement les résultats de l'audit avec la bibliographie consultée. La forme de présentation du rapport doit être préalablement accordée avec SOS Villages d'enfants ;
- Rapport final de l'audit incluant les recommandations de l'équipe de SOS Villages d'enfants ;
- Power Point résumant la présentation de l'audit ;
- Grille d'entretien, questionnaire, fiche documentaires, Photos, liste des personnes ou acteurs rencontrés.

11. Méthodologie de travail

Cadre proposé pour l'interrogation, incluant les questions d'évaluation proposées, les étapes de l'étude avec un calendrier indicatif, les parties prenantes consultées, les réunions de retour d'information, la méthodologie de collecte d'informations, les documents produits et l'articulation avec SOS Villages d'Enfants.

12. Composition de l'équipe:

CV du ou des consultants proposés et références pertinentes ; expérience de collaboration entre les membres de l'équipe ; répartition des rôles et responsabilités dans le cadre de la consultance.

13. Dossier de Candidature:

Les dossiers sont à envoyer à : recrutement@sos-haiti.org au plus tard le 31 Décembre 2025.